

1^{ER} DIALOGUE COMHAFAT/UNION EUROPÉENNE SUR LA GOUVERNANCE DES PÊCHES

1^{ER} DIALOGUE COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN/UNION EUROPÉENNE SUR LA GOUVERNANCE DES PÊCHES

PARTENARIAT COMMUNAUTAIRE POUR AMÉLIORER LA GOUVERNANCE DES PÊCHES

OBJECTIF

La publication par l'Union Européenne d'un communiqué conjoint en novembre 2016, intitulé « Un agenda pour l'avenir de nos océans »¹ confirmait la contribution clé des pêches durables à une bonne gouvernance des océans, qui aidera à atteindre l'objectif de développement durable numéro 14 de l'ONU, consacré aux Océans² et à l'économie bleue durable.

Outre ses obligations environnementales internes et internationales, l'UE a pris l'engagement de la « Cohérence des politiques pour le développement » (Article 208 du TFEU). D'après ce document, l'UE doit tenir compte des objectifs de développement dans toutes ses politiques susceptibles de concerner les pays en développement. Il vise à minimiser les contradictions et à encourager les synergies entre les différentes politiques communautaires pour le bénéfice des pays en développement.

Ce dialogue vise donc à présenter les progrès conjoints que l'UE et les pays riverains partenaires ont réalisés jusqu'à présent, et les progrès attendus qui devraient contribuer à la gouvernance des pêches au plan international. L'adoption de stratégies régionales communes pourrait aider à établir des alliances stratégiques entre l'UE et ses partenaires dans les Océans Indien et Atlantique. Une consultation des multiples parties prenantes des pays riverains en développement et des pays de l'UE (y compris les pêcheurs, les administrations, la société civile et les représentants du secteur) pourrait aider à identifier et coordonner les aspects clé du développement de pêches durables.

¹ https://ec.europa.eu/maritimeaffairs/sites/maritimeaffairs/files/join-2016-49_en.pdf

² <http://www.un.org/sustainabledevelopment/oceans/>

DOMAINES DE DÉVELOPPEMENT

La nouvelle PCP communautaire a incontestablement conduit à des progrès dans plusieurs domaines politiques, mais des difficultés et points faibles persistent au plan global puisque la dimension externe de la PCP aura bien du mal à lutter à elle seule contre les problèmes. La coopération internationale est essentielle pour améliorer la gouvernance des pêches. Des améliorations dans ce domaine contribueraient aussi à une économie bleue durable incluant les pêches et à l'accomplissement des ODD.

Les principaux champs d'action que l'on pourrait analyser sont :

- Accords de partenariat dans le secteur de la pêche de l'UE (APPD)
- Actions conjointes au sein des Organisations Régionales de Gestion des Pêches (ORGP).
- Rôle de la réglementation INN communautaire.
- Politique commerciale des pêches de l'UE.
- Cohérence des Politiques pour le Développement (PCD) et gouvernance des pêches au niveau régional.

AMÉLIORATION DU DIALOGUE

Le mécanisme qui pourrait être utilisé pour améliorer le dialogue entre les parties prenantes des pays riverains, les parties prenantes de l'UE et autres représentants pourrait commencer par une courte présentation des objectifs de l'UE dans tous les domaines identifiés ci-dessus, et par un débat organisé qui laisserait le temps aux parties prenantes des pays riverains d'effectuer leurs présentations et/ou de proposer leurs suggestions par rapport à chaque action.

Le résultat attendu serait une stratégie commune pour mener des actions conjointes qui améliorera la gouvernance des pêches au plan international, donnera naissance à des synergies entre l'UE et les pays riverains, coordonnera les différentes politiques susceptibles de contribuer à l'ODD14, et tiendra compte des autres organes internationaux engagés sur cet objectif : Banque Mondiale, FAO, ONU, GEF, etc.